

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 JANVIER 2026 – 9 H 00

Nombre de présents : 14

Etaient présents : Mesdames Briois Véronique, Josèphe CLAIRET, HIELLE Sylvie, COURBOT Isabelle, COCKENPOT Marianne, DUBOIS Céline, BRUNELOT Stéphanie, DOUILLY Marie-Christine, Messieurs BEAUMONT Pascal, Bayard Dominique, Delannay Christian, Duchatel Emmanuel, WATRE Christophe, Flament Maxime

Sont excusés :

M. LORTHIOY Geoffrey, procuration donnée à M. Beaumont Pascal

M. Flament Maxime, arrivée en retard à 9 h 06

Le conseil municipal s'est réuni à 9 H 00 à la salle de conseil. Le quorum est atteint.

Présidente de séance : Madame BRIOIS Véronique, Maire.

Secrétaire de séance : Madame HIELLE Sylvie.

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 09 DECEMBRE 2026

Il y a des remarques :

M.C. Douilly : Erreur dans la numérotation des délibérations.

Réponse de Mme le Maire : Oui nous l'avons constaté et l'avons corrigé.

Ch Delannay : Sur le compte rendu, il est noté que Mme le Maire a relue la lettre lors de cette séance. Erreur de formulation, cette réponse n'a pas été lue lors du conseil municipal du 09 Décembre 2025.

Suite à ces remarques, approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2025.

DELIBERATIONS

2026 – 01 : Objet : Demande de subvention au titre de la DETR – Réfection et isolation de la toiture de la Mairie - Aménagement du 1^{er} étage et du grenier – Approbation du projet et du plan de financement (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-46)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu les circulaires relatives à la DETR ;

Vu le programme d'investissement communal pour l'année 2026 ;

Vu le projet de réfection et d'isolation de la toiture de la Mairie ;

Vu le projet d'aménagement de l'étage et du grenier de la mairie visant à optimiser les services ;

Madame Le Maire informe que la mairie nécessite des travaux de réfection et d'aménagement de mise en conformité pour pérenniser le patrimoine communal et augmenter les espaces de travail pour les rendre plus fonctionnels ;

Cette opération entre dans les catégories de projets éligibles à la DETR ;

Il convient donc de solliciter l'État afin d'obtenir une participation financière à ce projet.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 66 345.07 € HT, soit 79 614.08 € TTC.

Plan de financement prévisionnel

Désignation par lots		Coût HT	Subventions sollicitées	Montant en €	
Lot 1	Diagnostic énergétique	2 400,00 €	ETAT (DETR)	23 220,77 €	35,00%
Lot 2	Réfection et isolation toiture	14 981,10 €	DEPARTEMENT FARDA	9 951,76 €	15,00%
Lot 3	Isolation et aménagement du grenier	5 248,08 €	REGION (FAPL)	16 586,27 €	25,00%
Lot 4	Aménagement du 1er étage :		Fonds propres	16 586,27 €	25,00%
	4.1 : Remplacement des menuiseries extérieures	4 730,00 €			
	4.2 : Isolation murs, remplacement des cloisons et changement des huisseries	16 116,66 €			
	4.3 : Electricité et chauffage	13 445,23 €			
	4.4 : Mise en réseau informatique et téléphonie	5 400,00 €			
	4.5 : Mise en place nouveau revêtement au sol (stratifié)	4 024,00 €			
TOTAL		66 345,07 €		66 345,07 €	100,00%

Il est demandé au Conseil municipal :

Article 1 :

D'approuver le projet de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie ainsi que l'aménagement du 1er étage et du grenier ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Article 2 :

De solliciter une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 35 %, afin de contribuer au financement de cette opération.

Article 3 :

D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de cette demande de subvention, ainsi que tous les actes liés à la réalisation du projet.

- Le projet d'avenant n°1 à ladite convention,

Considérant que :

- La convention précitée nécessite une modification,
- L'avenant a pour objet le retrait de la commune de Mentque Nortbécourt à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Il y a lieu d'autoriser Madame Le Maire à signer cet avenant afin d'assurer la continuité du partenariat.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention intitulée « Convention relative à la participation financière de chacune des communes partenaires – ALSH intercommunal de Houlle – Mentque Nortbécourt – Moringhem et Moule », joint en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Madame Véronique BRIOIS, Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Délibération approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1° Ch. Delannay : Courriers des services préfectoraux au sujet du Forfait communal de l'école notre Dame.

Lecture par Madame le Maire en séance :

Le 8/08/2025 Courrier de la préfecture « Demande montants forfaits ».

Le 05/09/2025 Réponse à la Préfecture.

Le 27/10/2025 Courrier de la Préfecture « demande de compléments ».

Le 13/11/2025 Réponse à la Préfecture.

Le 13/11/2025 Courrier de M. Delhay René transmis aux services préfectoraux.

Madame le Maire indique qu'actuellement, nous ne disposons pas d'école publique, ce qui implique les difficultés d'ajustement des sommes investies pour l'école.

Départ excusé de Madame Clairet Josèphe à 9 H 45.

Ch. Delannay demande : La commune de Houle fait bien une comptabilité différenciée pour Moule ?

Réponse de Mme le Maire : Oui, mais seulement depuis 1 an.

D. Bayard, explique à Ch. Delannay l'historique des paiements faits par la commune de Moule pour les enfants de la maternelle de Moule depuis 2003.

Madame Briois rencontre, à ce sujet :

- Le 15/01/2026, l'inspecteur de l'éducation nationale.
- Le 16/01/2026, Madame La Sous-Préfète

Conclusion de Ch Delannay : Cette discussion aura au moins eu le mérite de régler le problème.

2) Ch. Delannay demande de précisions sur l'existence du tracteur Valtra A65 ?

Lecture du mail de Ch. Delannay par Mme le Maire (10/12/2025).

Lecture du courrier (dans sa totalité) du 22/12/2025, de la Sous-Préfecture par Mme le Maire.

Ch Delannay : existe-t-il ce A65 ?

D Bayard : Doc A74 – A84/94, il avait un modèle A64 en stock certainement, ainsi qu'un modèle A74 supérieur.

Ch Delannay : Donc le devis n'est pas bon. J'ai eu le fournisseur VALTRA, il n'a pas voulu me répondre.


Remarque : Ch. Delannay reconnaît avoir donné les devis à M. Delhaye.

Ch Delannay : On a d'autres éléments donc on continue, s'il y a un problème, on le soulèvera.

Le conseil municipal est clôturé à 10 H 08.

Mme la Présidente de Séance

Mme Briois Véronique

The image shows a blue ink signature of Mme Briois Véronique written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOILLAT' at the top, a central emblem, and the number '62910' at the bottom.

Mme la secrétaire de séance

Mme Hielle Sylvie

The image shows a blue ink signature of Mme Hielle Sylvie.